Arrêté fédéral concernant les projets de construction et d'acquisition de terrains et d'immeubles du secteur du domaine de l'EPF

(Programme de construction 2000 du domaine de l'EPF)

du 21 décembre 1999

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 85, ch. 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 31 mai 1999¹, arrête:

Art. 1 Crédits d'engagement

- ¹ Conformément à la liste figurant en annexe, un crédit d'engagement sous forme d'un crédit global, d'un montant total de 344 243 000 francs est octroyé au Conseil fédéral.
- ²Le montant total de 209 393 000 francs, mentionné au chiffre 1 de l'annexe est soumis aux dispositions concernant le frein aux dépenses.

Art. 2 Transferts limités de crédits

- ¹Le Conseil des EPF peut, en accord avec l'Administration fédérale des finances, effectuer des transferts limités à l'intérieur du crédit d'engagement.
- ² Les crédits de paiement doivent être inscrits dans les budget annuels.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 22 septembre 1999 Conseil des Etats, 21 décembre 1999

La présidente: Heberlein Le président: Schmid Carlo

Le secrétaire: Anliker Le secrétaire: Lanz

¹ FF **1999** 6415

1999-4304

Annexe

Liste des crédits d'ouvrages

1. Crédit d'engagement soumis aux dispositions concernant le frein aux dépenses

| Montant total du crédit d'engagement | 344 243 000 |
|---|--------------------------|
| Total | 97 900 000 |
| Projets conformément à la liste des ouvrages du chiffre 4 du programme de construction 2000 du domaine des EPF | |
| b. Projets inférieurs à 10 millions de francs | |
| Total | 36 950 000 |
| a. Projets dépassant 10 millions de francs Assainissement et adaptations du bâtiment de laboratoires HPM au Hönggerberg Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ) (Projet n° 3004.053) Déconstruction et assainissement d'installations atomiques et construction d'un local de stockage des composants activés de l'accélérateur Institut Paul Scherrer (PSI), Würenlingen et Villigen (Projet n° 0375.007) | 18 200 000 18 750 000 |
| 2. Crédit d'engagement non soumis aux dispositions concernant le frein aux dépenses | |
| Total | 209 393 000 |
| Extension et assainissement du complexe de laboratoires de recherches OFL Institut Paul Scherrer (IPS), Würenlingen et Villigen (Projet n° 3072.014) | 39 650 000 |
| l'EPFZ au centre-ville en vue de leurs nouvelles affectations Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich (EPFZ) (Projet n° 3015.047) | 169 743 000 |
| Assainissement et adaptations des anciens bâtiments de chimie de | Francs |